

Organisation retenue à l'école publique ARC-EN-CIEL d'IGON en fonction du Protocole sanitaire National

A partir de la rentrée septembre 2022



Sommaire

Rôle des parents.....	2
Consignes nationales.....	2
Protocole et cadre de fonctionnement national.....	2
Synthèse des mesures sanitaires nationales – rentrée septembre 2022	3
Consignes sanitaires nationales – CAS COVID rentrée septembre 2022	4
Spécificités de notre école	5
Informations aux familles des modifications du protocole national.....	5
Abords de l'école.....	5
Entrées et sorties des élèves.....	5
Port du masque.....	6
Gourde individuelle.....	7
Récréations.....	7
Organisation sanitaire de la sieste.....	7
Entrées des personnes extérieures aux services.....	7
Les services périscolaires.....	7
L'entretien des locaux par la collectivité territoriale.....	8
Coordonnées utiles	8

Rôle des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le soutien du travail des enseignants.

Ils s'engagent :

- ➔ à **fournir tous les matins à leur enfant une bouteille remplie d'eau plate**, marquée au nom de l'enfant
- ➔ à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (>38 °C) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19** chez l'élève (ou dans sa famille) et consulter alors un médecin ;
- ➔ à **venir récupérer le plus rapidement possible leur enfant si celui-ci présente des symptômes évocateurs** durant le temps de classe et à consulter un médecin ;
- ➔ à **informer l'équipe enseignante de toute suspicion ou cas avéré au sein de la famille et/ou son entourage** (le retour à l'école se fera dans les conditions définies par le protocole national) ;
- ➔ à **jouer leur rôle dans le respect des gestes barrières** (explications à leur enfant, si port du masque explication de l'utilisation des sachets de stockage des masques, etc) ;
- ➔ à **respecter les horaires** de l'école ;
- ➔ à **éviter tout attroupement aux entrées et sorties de l'école** (pas d'arrivée en avance, attente au maximum dans les véhicules, respect de la distanciation physique et des gestes barrières)

Consignes nationales

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque dès 6 ans dans les situations à risque (symptômes, contacts à risque, retour d'isolement)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum 10 minutes toutes les heures

Il appartient aux familles de sensibiliser leur.s enfant.s et de leur apprendre les gestes barrières (à appliquer en permanence, partout et par tout le monde).

Les élèves bénéficieront d'un rappel sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Ce rappel sera répété autant de fois que nécessaire.

Voici le lien vers une comptine pour apprendre à se laver les mains correctement : <https://video.link/w/uapyd>

Protocole et cadre de fonctionnement national

Le Ministère a publié le 19 juillet 2022 le **cadre sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023**.

Celui-ci comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle** ;
- **niveau 1 / niveau vert** ;
- **niveau 2 / niveau orange** ;
- **niveau 3 / niveau rouge**.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, **le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire** de septembre 2022 pour l'ensemble du territoire national.

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire . Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de 10 jours .				
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains - Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) - Pas de limitation du brassage obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains - Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Limitation du brassage par niveau obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains - Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	Pas de restriction	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

15 juillet 2022



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

L'école essaiera au maximum d'informer les familles de tous les changements des directives nationales via EDUcartable et/ou sur le site internet de l'école.

En cas de doute ou pour suivre au mieux les directives, merci de consulter les sites du Ministère :

- pour découvrir le cadre général et les consignes du Protocole National :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

- pour découvrir les réponses à vos questions sur les modalités pratiques mises en place dans les écoles (précautions à prendre avant de mener son enfant à l'école, si symptômes durant le temps scolaire, que faire si cas confirmé ou cas contact, etc) : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Consignes sanitaires nationales – CAS COVID rentrée septembre 2022

Consignes évolutives en fonction des mesures nationales (toujours vous référer au site du Ministère)

Prévention de la maladie

SI T° > 38° OU SIGNES ÉVOQUEURS*



Si sa température dépasse 38°, ou qu'il présente un des signes évocateurs (toux, fièvre, maux de ventre ou de tête, ...), un enfant ne peut être accueilli à l'école.

Quand les symptômes ont disparu, il peut revenir à l'école :

- soit avec un test ATG ou PCR négatif (autotest non accepté)
- soit après consultation d'un médecin et une attestation que celui-ci n'a pas prescrit de test
- soit au bout de 7 jours plein (et 2 jours sans symptôme).

*<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/conseils-pour-les-enfants.html>
?SOURCE=PARTAGE-THEMATIQUE#QUELS-SONT-LES-SYMPTOMES-DE-LA-COVID-CHEZ-LES-ENFANTS

Votre enfant a fait un autotest qui est positif



Vous prévenez l'école et vous gardez votre enfant à la maison.

Vous faites immédiatement **confirmer cet autotest** par un test ATG ou PCR (autotest non autorisé pour test de confirmation, utile si nouvelle procédure d'autotest dans les deux mois).

VOTRE ENFANT EST POSITIF AU COVID

Votre enfant est strictement isolé **5 jours** dès le début des symptômes (en l'absence de symptômes, on part de la date du test PCR ou ATG)

Il peut ensuite revenir à l'école :

s'il n'a plus **aucun symptôme depuis 48h** (ni fièvre, ni toux, ni douleur, ...)
ET s'il réalise un **test PCR ou ATG négatif** (autotest non accepté).

En l'absence de 2e test à J5, votre enfant reste 2 jours de plus à la maison et revient en classe, sans test, s'il n'a plus de symptôme depuis 48h.

A son retour en classe, il est fortement recommandé qu'il porte un masque pendant 7 jours.



SI CAS COVID DANS LA CLASSE

Vous serez alertés par SMS et par EDUcartable. La procédure à suivre vous sera envoyée.



Dès qu'un cas positif est déclaré dans une classe, les élèves de la classe sont considérés comme cas contact selon leurs jours de présence en contact avec le malade, qu'ils portent ou non le masque (on remonte à J-48h pour les cas symptomatiques, J-7 jours pour les asymptomatiques, d'où l'importance des éléments à signaler en cas de test positif).

Si vous avez un autre enfant scolarisé dans une classe non concernée par cette procédure de « cas contact », celui-ci est attendu en classe (les cas contact de cas contact n'existent pas). Son absence sera non excusée.

Votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID



Ecole possible

Votre enfant peut venir à l'école s'il ne présente pas de symptômes

Port du masque

Il est fortement recommandé que votre enfant porte un masque pendant 7 jours.

test à J+2

Vous le faites tester 2 jours après le contact (autotest ou ATG ou PCR). Il peut revenir en classe si son test est négatif.

En l'absence de test, votre enfant reste à la maison 7 jours.

Si contact à l'école

L'école vous fournira un justificatif afin de récupérer gratuitement en pharmacie un autotest.

Si fièvre et/ou symptôme apparaissent, faites tester votre enfant ou consultez votre médecin et prévenez l'école.

Spécificités de notre école

Informations aux familles des modifications du protocole national

La synthèse des mesures sanitaires nationale sera affichée en permanence au panneau d'affichage du portail et le niveau sera mis à jour en cas de modification.

Chaque modification du protocole national sera notifiée aux familles par le biais d'EDUcartable et/ou par mail, de même pour tout changement de niveau.

Abords de l'école

L'obligation du port du masque aux abords de l'école est soumise au droit commun, merci de vous y référer.

Par mesure de sécurité et conformément au plan VIGIPIRATE en vigueur, les enfants et leurs parents ne doivent pas attendre aux abords de l'école que le portail soit ouvert. Il est demandé aux familles d'arriver aux heures d'ouverture (et non à l'avance), de limiter les regroupements devant l'école (attente dans le véhicule), ainsi que de respecter la distance physique.

Le parking devant l'école étant exigu et limité en nombre de places, nous vous conseillons de privilégier un autre mode d'accompagnement de vos enfants (à pied ou à vélo) lorsque cela est possible. D'autre part, un autre parking (3-4 voitures) est à votre disposition rue du Général Camors.

D'une façon générale, nous vous demandons d'être très prudents devant l'école et aux abords de celle-ci pour la sécurité de nos élèves, vos enfants. Une attention toute particulière sera apportée par les parents durant les jeux sur l'espace herbé devant l'école et lors des traversées de la route.

De même, les familles doivent quitter l'enceinte de l'école et ses abords, dès la sortie des classes.

L'accès aux bâtiments n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire, conformément au plan VIGIPIRATE.

Les parents ne rentrent pas dans l'école sauf pour rendez-vous pris avec un.e enseignant.e.

Un chemin (avec repère de distance physique) est matérialisé devant le portail, grâce au marquage au sol, merci à tous, adultes comme enfants, de le respecter.

Pour faciliter la circulation et le temps d'accueil, les élèves rentreront seuls dans l'école, accueillis par un enseignant au portail.

Pour fluidifier les arrivées, il n'y aura pas de contact avec parents-enseignants au portail sauf information urgente : merci de privilégier le contact par EDUcartable (voire SMS au 06 33 29 31 58) pour le passage des informations.

Entrées et sorties des élèves

Merci à tous de respecter les horaires, les gestes barrières et les zones d'attente.

Afin de limiter au maximum les croisements de flux, un sens de circulation a été mis en place afin que les élèves passent par des portes différentes pour rentrer dans le bâtiment et puissent arriver tous aux mêmes heures.

Horaires d'accueil : matin => 8h35 à 8h45 AM: 13h35 à 13h45
--

Le portail sera fermé à clé à 8h45 et 13h45.

Un cahier de retard sera mis en place, signé par le parent. Après trois retards, l'équipe enseignante recevra les parents afin de trouver ensemble des solutions pérennes à cette difficulté.

À leur arrivée, dès le passage du portail, les enfants vont se laver les mains puis se rendent dans leur classe, en respectant la distance physique. Des points de couleur dans la cour les aideront à respecter celle-ci.

En fin de demi-journée, à 12h15 et 16h15, les maternelles sortent le temps que les grands se rendent jusqu'au portail. Les CP/CE1/CE2 sortent par la porte grise donnant directement dans la rue.

L'enfant ou les enfants récupérés seront appelés par l'enseignant.e, ils suivront le chemin balisé pour ressortir de l'espace d'accueil, tout en respectant la distance physique.

Il est demandé aux parents de venir seul chercher leur enfant (1 adulte par famille), de limiter les regroupements devant l'école, ainsi que de respecter les gestes barrières et la distance physique.

A cet effet, des zones d'attente ont été définies :

- pour les parents de CP/CE : près du premier arbre de l'esplanade (proche de la boîte à livres), le long du banc.
- pour les parents des CM : près du deuxième arbre de l'esplanade (proche de la poubelle), le long du deuxième banc.
- pour les maternelles : le long du tableau d'affichage, devant le portail. L'adulte venant récupérer son enfant passera par le chemin matérialisé devant le portail grâce aux barrières et fléchage au sol. Il patientera derrière les autres adultes, en file indienne, tout en respectant la distanciation sociale.
- en cas de fratrie, merci d'attendre dans la zone de l'enfant le plus jeune.

Rappel du règlement intérieur en cas de soins extérieurs ou des séances de rééducation pendant le temps scolaire (CMPP, centre de soins, rdv auprès d'un professionnel libéral...) :

Sur demande écrite, les élèves peuvent quitter l'école accompagnés par leurs parents ou par une personne majeure accréditée par eux, pour se rendre sur les lieux où ils reçoivent des soins suivis. Ces autorisations doivent être dûment motivées et demandées par écrit au directeur d'école. La responsabilité du directeur et de l'enseignant ne se trouve plus engagée dès que l'élève a quitté l'école.

Les élèves seront accueillis / ramenés au portail durant les horaires d'entrée (8h35-8h45 / 13h35-13h45), de sortie (12h15) ou de récréation (10h45-11h / 15h-15h15).

De même, il est rappelé que les intervenants extérieurs venant prendre en charge un élève au sein de l'école (ergothérapeute, SESSAD, taxi, etc) doivent arriver aux créneaux définis avec l'équipe enseignante (qui s'est organisée en conséquence...) et que ce sont les parents qui doivent la prévenir en cas d'absence.

Lors du retour à la maison, pour les enfants et le personnel, il est recommandé d'immédiatement procéder à un lavage des mains.

Port du masque

Les modalités du port du masque (obligation ou non en intérieur, en extérieur, etc) dépendront des consignes définies par les autorités sanitaires. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner l'espace scolaire.

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une **filtration supérieure à 90 %** (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple). Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants

Pour respecter le temps de port du masque et faciliter la gestion du changement de ceux-ci, prévoir par jour et par enfant :

- **3 masques minimum** (1 par demi-journée + 1 supplémentaire en secours (casse des élastiques, transpiration excessive, étournelements, vomissements, etc))
- **2 sachets marqués au nom de l'enfant** (un pour les masques propres, un pour les masques usagés) différenciés par des symboles/tissus différents/pochettes différentes/etc afin de faciliter la reconnaissance de leur utilité par les enfants ; ces sachets devront être vérifiés régulièrement et celui des masques usagés vidé tous les jours
- **si garderie du matin, prévoir 1 masque supplémentaire** (en fin de garderie du matin, les enfants enlèveront le masque usagé, se laveront les mains et remettront un masque propre)
- **si garderie du soir, prévoir 1 masque supplémentaire** (à 16h15, les enfants enlèveront le masque usagé, se laveront les mains, prendront leur goûter, se laveront les mains et remettront un masque propre).

Gourde individuelle

La gourde habituelle, marquée au nom de l'enfant, doit être nettoyée et remplie tous les jours d'eau plate.

En cas d'oubli, une petite bouteille d'eau est prêtée. La famille concernée s'engage à la remplacer par une bouteille identique neuve dans la semaine (afin de pallier aux oublis éventuels des autres élèves).

Récréations

Les récréations sont organisées en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. Des horaires décalés et des zones selon les classes pourront être mis en place en fonction de l'évolution du protocole sanitaire national.

Un chariot de jeux/livres collectifs par classe est sorti si le protocole national le permet. Les jeux individuels personnels sont interdits.

Organisation sanitaire de la sieste

La salle de sieste est aménagée pour accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les lits sont individuels et attribués au même enfant.

Les draps sont nettoyés une fois par semaine, par l'école.

Les plaids et autres objets individuels sont remis aux familles le vendredi pour un lavage, avec retour le lundi.

Entrées des personnes extérieures aux services

La présence de personnes extérieures aux services à l'intérieur de l'école est à éviter au maximum. L'équipe enseignante doit être prévenue de toute entrée dans l'école durant le temps scolaire (ex : intervenants extérieurs pour réparation).

Il est rappelé que **la désinfection des mains avant d'entrer dans un bâtiment est obligatoire**.

Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels ; il dépend du niveau appliqué (cf protocole national).

Les services périscolaires

Pour ne pas surcharger les services périscolaires et afin de respecter au mieux les règles sanitaires, merci de privilégier au maximum des modes de garderie et de restauration personnels lorsque cela est possible.

Cantine

Les gourdes individuelles sont utilisées durant le temps de repas.

En cas d'oubli, une petite bouteille d'eau est prêtée. La famille concernée s'engage à la remplacer par une bouteille identique neuve dans la semaine (afin de pallier aux oublis éventuels des autres élèves).

Le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible. Donc, les élèves d'un même groupe (classe) mangeront ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.

Une distance d'au moins un mètre sera respectée entre les groupes quel que soit le niveau du protocole. La distance de 2 mètres le sera si le nombre d'enfants accueilli le permet.

Garderie

Pour déposer ou venir récupérer son enfant à la garderie, les modalités du port du masque (obligation ou non) dépendront du niveau appliqué (cf niveau du protocole national).

Pour toute entrée, enfant accompagné ou pas, il faudra sonner à l'interphone afin que le personnel municipal soit informé de l'entrée d'une personne dans l'enceinte de l'école.

Tout enfant de maternelle doit être accompagné par un adulte jusqu'à la garderie.

Pour la sortie, deux possibilités s'offrent aux parents des CP jusqu'aux CM2 :

- sonner et se présenter à l'interphone, entrer (masqué.e ou non en fonction du niveau du protocole), rester à l'extérieur sous le préau, récupérer leur.s enfant.s puis refermer le portail après passage (le lavage des mains est recommandé mais non obligatoire vu qu'il n'y a pas d'entrée dans les bâtiments).
- sonner et se présenter à l'interphone, attendre que leur.s enfant.s arrive.ent, aider à passer le portail et refermer celui-ci après passage.

Pour les maternelles, les parents doivent sonner et se présenter à l'interphone, entrer (masqué.e ou non en fonction du niveau du protocole), rester à l'extérieur sous le préau, récupérer leur.s enfant.s enfant puis refermer le portail après passage (le lavage des mains est recommandé mais non obligatoire vu qu'il n'y a pas d'entrée dans les bâtiments).

L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un plan de nettoyage des locaux et d'entretien quotidien a été mis en place par la municipalité, tenant compte des consignes données dans le protocole sanitaire national et des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Il est mis à jour en fonction de l'évolution des directives ministérielles reçues.

Coordonnées utiles

- École ARC-EN-CIEL : 05 59 61 00 45 ou 06 33 29 31 58 ce.0640532f@ac-bordeaux.fr
- Mairie : 05 59 61 23 75 mairie.igon@wanadoo.fr
- Docteur JAULERRY, médecin scolaire : 06 14 85 73 54